

Informations

LE VII^e CONGRES MONDIAL DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE SCIENCE POLITIQUE

L'association internationale de Science politique a organisé à Bruxelles, à l'invitation de la section belge — l'Institut belge de Science politique — du 18 au 23 septembre 1967, son septième Congrès mondial auquel assistaient plus de 800 congressistes venus de 40 pays (494 participants au Congrès de Genève en 1964).

Il convient de signaler, à propos du nombre de participants, que pour la première fois les délégués des associations de Science politique des pays de l'Est (URSS, Pologne, Tchécoslovaquie, Yougoslavie, Bulgarie, République démocratique allemande, Hongrie et Roumanie) se sont déplacés en masse. Ce phénomène nouveau — que les sociologues ont pu d'ailleurs également constater au Congrès d'Evian de 1966 — reflète une volonté déterminée des politistes du monde communiste d'analyser leur système politique et les autres de plus en plus selon les méthodes scientifiques.

Le mouvement était apparu aux tables rondes de Jablonna en 1966, organisées par l'Association polonaise de Science politique.

Les prochaines rencontres démontreront s'il s'agit là d'un phénomène durable et significatif d'une évolution irrésistible ou si c'était une attitude purement conjoncturelle.

La science politique est à ce point impliquée par le pouvoir politique, son principal objet, que les politistes même les plus renommés ne peuvent pas toujours se prémunir contre l'influence et les effets du pouvoir. Ils sont de toute manière pour la plupart des hommes politiquement convaincus.

Cela dit, les résultats du Congrès sont probants : la science politique est en plein essor bien qu'elle soit parfois tributaire du développement d'autres disciplines scientifiques.

Les réunions de spécialistes ont notamment démontré que la science politique couvrait de plus en plus de domaines d'analyse et qu'elle assimilait sans difficulté les diverses méthodes des sciences humaines.

Le programme du Congrès comportait 9 thèmes pour les séances publiques et 10 sujets pour les réunions de spécialistes.

Lors de l'élaboration de ce programme, l'idée avait prévalu de confier dans toute la mesure du possible la rédaction des rapports généraux simultanément à un politiste du monde « occidental » et à un politiste du monde « socialiste », dans l'espoir de favoriser l'analyse comparative.

Force nous est de constater que cette technique n'a pas apporté ce qu'on en attendait.

La première journée de travail et une partie de la deuxième étaient consacrées à l'examen des thèmes suivants :

- Les aspects politiques du fonctionnement des entreprises par Lindblom, Yale et Rybicki (Varsovie).
- Neutralité, neutralisme, non-alignement par Laloy (Paris).
- Les travaux récents sur la typologie des régimes politiques et sur le développement par Daalder (Leyde) et Pasic (Belgrade).

L'intérêt pour les recherches sur la typologie des régimes politiques a changé de dimensions et de nature : la typologie s'étend maintenant au monde entier et de statique, elle est devenue dynamique ; elle doit sans cesse s'adapter aux réalités politiques toujours en mouvement.

Elle prend un sens politique lorsqu'elle concerne les régimes politiques du tiers monde.

D'autres variables que le système des partis politiques doivent être prises en considération pour établir une classification valable : les facteurs sociaux, historiques, économiques, culturels ; les attitudes politiques, etc... Les typologistes doivent désormais, dans une perspective nouvelle, concevoir un système cohérent qui englobe des réalités politiques difficilement conciliables (Amérique latine, démocraties occidentales, démocraties populaires et socialistes). C'est là une tâche ardue. Déjà, cependant, grâce à la psychologie sociale, des normes de classement ont pu être dégagées.

La confrontation permanente des méthodes et des résultats s'impose de toute évidence.

La section chargée d'examiner « les aspects politiques du fonctionnement des entreprises » a réglé tout d'abord les problèmes de terminologie. Les spécialistes ont ensuite tenté de dégager des critères de distinction entre les systèmes occidentaux et les systèmes socialistes et ont analysé les méthodes proposées ou utilisées pour assurer la participation ouvrière à la gestion des organismes économiques.

L'essentiel du débat de la dernière séance a porté sur les difficultés rencontrées en régime socialiste, provenant de l'existence simultanée de l'autorité des institutions locales à participations ouvrières et de l'autorité des institutions centrales de l'Etat.

Quant au groupe « Neutralité, neutralisme, non-alignement », il en a conclu que le neutralisme — aspiration ou mouvement — semblait conduire au non-alignement, que les pays non-alignés en arrivaient souvent à pratiquer une politique régionale et que le statut de neutralisme impliquait des garanties internationales.

Le neutralisme en tant qu'idéologie ne suffit pas comme fondement d'une politique.

Un neutralisme collectif, notamment celui de l'Europe, semble se substituer progressivement au neutralisme individuel des Etats.

Trois autres thèmes étaient groupés le mercredi après-midi et le jeudi matin :

- L'idée de participation populaire au XIX^e et XX^e siècles (l'héritage de Rousseau et de Mill) par Fletscher (Francfort).
- Droit administratif et sciences administratives par Molitor (Louvain).

— Théorie et pratique de la représentation par Birch (Hull) et Krutogolov (Moscou).

Les rapporteurs du groupe « Théorie et pratique de la représentation » ont rappelé lors de la première séance les divers modèles du rôle du « représentant » que les doctrines et les régimes politiques d'antan ont légués.

Dans l'ensemble des régimes politiques, la fonction primordiale des partis politiques a été d'assembler les intérêts particuliers et de fournir les « représentants » chargés de défendre ces intérêts particuliers dans une conception plus large de l'intérêt commun. Les libéraux et les behavioristes ne s'entendent guère sur le point de savoir qui le « représentant » représente et ce qu'il représente.

La plupart des études ont pour base un modèle de représentation établi en termes « d'input de la demande », fondés sur l'hypothèse que le citoyen a pour mission de stimuler ou d'orienter l'action et les décisions du pouvoir politique, et « d'outputs gouvernementaux », c'est-à-dire les décisions du pouvoir.

« Droit administratif et Sciences administratives » a permis de préciser que le développement de la science administrative exige une connaissance précise et globale de l'administration, que le cadre juridique ne suffit pas à expliquer.

Les participants à cette commission sont convenus des points de similitude entre l'administration publique et l'administration des entreprises privées.

C'est une question de dimensions.

Il existe une complémentarité évidente entre le droit administratif et la science administrative ; la constatation de ce caractère ouvre la voie à une meilleure connaissance du « fait administratif ».

Des problèmes administratifs prennent une importance considérable en raison de l'émergence des pays en voie de développement et de la naissance d'organisations administratives internationales ou supranationales.

La commission s'est préoccupée, en outre, de la formation continue des fonctionnaires et, d'une manière générale, de l'enseignement de la science administrative et du droit administratif ; enseignement qu'il conviendrait de « décloisonner ». Les programmes et les méthodes doivent être revus. Des progrès appréciables dans le domaine de la recherche ne pourront être obtenus qu'en constituant des équipes interdisciplinaires ou se côtoieront des politistes, des sociologues, des juristes, des psychologues et des spécialistes de l'organisation.

Le groupe traitant de « l'idée de participation populaire » n'a guère eu l'occasion de délibérer faute de rapports et de rapporteurs.

Quelques constatations d'évidence : les couches sociales « supérieures » participent davantage à la vie politique que les classes sociales « inférieures » ; la participation est différente selon que le vote est obligatoire ou facultatif.

Au cours des deux dernières journées, les thèmes suivants ont été abordés :

— Consensus et conflits, notamment dans les pays en voie de développement par Sartori (Florence) et Shils (Chicago).

— Le rôle politique des organisations économiques internationales par Cox (Genève) et Overstreet (Genève).

— Le politiste et ses problèmes d'information scientifique par Meyriat (Paris).

Beaucoup de rapports, des débats consistants, sont les deux caractéristiques du groupe « Consensus et conflits ». Les professeurs Shils, Dahl, Barnes notamment ont essayé d'élaborer une théorie permettant d'étudier les conflits politiques ou le consensus à partir des idéologies acceptées ou refusées.

En ce qui concerne l'Afrique, nombreux sont ceux qui pensent que le consensus momentané de l'opinion en faveur d'un chef ou d'un parti unique fait place aux plus graves conflits lorsque la succession politique n'est pas institutionnalisée. Avec le temps, l'engagement des citoyens envers l'autorité politique perd de son intensité. Il en résulte une grande instabilité du régime.

En général, les institutions politiques constituent un régulateur des désaccords et des ententes. Il est essentiel de les modifier en permanence afin d'harmoniser les rapports entre les détenteurs du pouvoir et les gouvernés.

Les problèmes d'information scientifique du politiste sont considérables.

L'information dont il a besoin peut avoir des contenus différents. Elle concerne :

- « les objets qu'il doit étudier, c'est-à-dire les sociétés humaines dans toutes leurs activités et conceptions politiques » ;
- « la discipline scientifique à laquelle se consacre le politiste, les outils et les méthodes de la science politique, ses projets, ses acquits et ses mises en question » ;
- « la profession qu'exerce le politiste ».

Les débats du Congrès de Bruxelles étaient limités à une seule catégorie de sources d'informations du politiste, à savoir les documents écrits et publiés pour communiquer des informations déterminées, encore limités dans le débat aux revues de science politique, aux périodiques bibliographiques spécialisés, aux journaux, aux publications d'origine gouvernementale, aux publications internationales.

Le thème « le rôle politique des organisations économiques internationales » a surtout été abordé sous trois aspects :

1. L'organisation internationale et le développement politique.
2. Les stratégies et pressions en vue d'une extension des tâches de l'organisation internationale dans le domaine économique.
3. Les aspects politiques de l'organisation du système monétaire international.

En fait, il s'agissait de la poursuite des travaux entrepris à Genève en 1964.

Outre les séances publiques, des séances de spécialistes suivies avec beaucoup d'attention par un nombre important de congressistes ; certaines de

ces séances de spécialistes étaient destinées à clôturer des travaux depuis longtemps engagés ou abordés au Congrès de Genève en 1964 : Jeunesse et vie politique par Macridis (Brandeis) ; Aspect financiers de la vie politique par Heidenheimer (Floride) ; Recherches électorales par Rokkan (Bergen).

D'autres, au contraire, constituaient l'approche d'un problème nouveau ou d'un problème politiquement sensibilisé : Le mieux-être et la Politique par de Jouvenel (Paris) ; Les processus de modernisation politique par Kothari (New Delhi) ; Les recherches sur l'unification européenne par Friedrich (Harvard) ; L'Afrique et la science politique par Mazrui (Kampala) ; Religion et politique par Mardin (Ankara) ; L'utilisation des mathématiques en Science politique par Deutsch (Yale).

Le sujet « Théorie et méthode dans l'étude des relations internationales » par Goormaghtigh (Genève) semble avoir été épuisé au cours de ces deux séances de travail, du moins dans sa phase actuelle.

Le nombre de rapports pour les séances publiques était considérable : 108, y compris les rapports généraux.

A cela s'ajoutent les nombreuses notes distribuées pendant les réunions de spécialistes.

Quant à la portée du Congrès, elle s'est dégagée des débats, des discussions de couloir et, surtout, des discours prononcés lors de la séance inaugurale dont les termes essentiels ont été rappelés dans les entretiens au Palais royal à l'occasion de la réception offerte aux congressistes par le Roi et la Reine.

Pour l'Association internationale de Science politique, le Congrès de Bruxelles était et a été une étape importante vers la compréhension mutuelle de deux systèmes d'analyse, inspirés par des contextes politiques nationaux très diversifiés et dont les approches et les interprétations sont influencées par les disciplines scientifiques connexes à la Science politique.

Pour la Belgique, il faut espérer que le Congrès de Bruxelles fera prendre conscience de la nécessité d'encourager la Science politique et d'en favoriser l'essor. Si l'on en juge par le discours du Premier Ministre, M. Paul Van Den Boeynants, à la séance inaugurale, l'intérêt des autorités gouvernementales et administratives s'est affirmé pour les sciences sociales : « ... Aux représentants belges, je tiens à dire tout l'intérêt que le Gouvernement porte aux sciences humaines en général et à la science politique en particulier ... ».

Pour les politistes et la science politique, le Congrès aura été une nouvelle confrontation des hypothèses de travail et des résultats des recherches. Il ne faut pas attendre davantage d'une manifestation de ce genre.

Néanmoins, le Congrès de Bruxelles a, volontairement, pour la première fois, élargi le champ de cette confrontation aux pays socialistes et aux Etats du tiers-monde.

A l'issue du Congrès, l'Association internationale a élu son nouveau comité exécutif présidé par le professeur Carl J. Friedrich des universités de Harvard et Heidelberg ; en sont membres les professeurs : M^{me} N. Abadan (Université d'Ankara), MM. J.E. Finer (Université de Manchester), V. Tchikvadze (Académie des sciences de l'URSS), vice-présidents, et J. Freymond (Université de Genève), A. Grosser (Fondation nationale des Sciences politiques à Paris), J. Laponce (professeur à l'Université de Van-

couver), A. Mazrui (Makerere University College, Ouganda), L. Moulin (Collège d'Europe à Bruges), N. Ogata (Université de Tokyo), A. Ranney (Université du Wisconsin), E. Rasmussen (Université de Aarhus), K. Sontheimer (Université libre de Berlin), M. Viora, J. Wiatr (Université de Varsovie). Le secrétaire général est A. Philippart (Institut de sociologie de l'Université libre de Bruxelles et Institut belge de Science politique).



LES FEMMES SONT-ELLES CITOYENNES A PART ENTIERE

Débat organisé

par la Fédération belge des Femmes diplômées des Universités
(5 juin 1967)

Les discussions furent animées et l'auditoire intervint fréquemment au cours de ce débat auquel prirent part :

M^{mes} Eveline Abbeloos (PLP), Anita Broucke (PSB), M^{lle} Ginette Carlier (PSC), M^{mes} Germaine Copée-Gerbinet (PSB), Jeanine Delruelle (PLP), Alice Hellemans (PSC).

M^{me} Fanny Fuks, vice-présidente de la section, précisa brièvement les aspects paradoxaux de la faible participation des femmes à la vie politique, compte tenu de la formation scolaire reçue, de leur place dans la production et la distribution de biens et de services, de leur rôle important au sein de la cellule familiale, cependant qu'aucune disposition légale ne les exclut de l'organisation politique et qu'elles jouissent des droits politiques.

La première partie du débat permit de dégager les facteurs psychologiques et sociaux responsables de la situation actuelle.

On cite souvent le manque d'intérêt des femmes à l'égard des problèmes politiques : cette désaffection résulte de la survivance de l'image traditionnelle de la femme axée principalement sur la vie familiale, qui influence les choix des femmes et les jugements des hommes.

L'activité politique au contraire a été jusqu'au début de ce siècle un domaine exclusivement masculin ; pour y pénétrer, les femmes doivent encore vaincre des préjugés et s'adapter bien souvent à des traditions qui ont été conçues en fonction d'une dichotomie très nette des rôles masculin et féminin.

L'intérêt plus vif pour les questions politiques, manifesté par les femmes ayant une activité professionnelle, s'explique en raison de l'indépendance de pensée acquise et surtout en raison de la confrontation avec le contexte politique qu'entraîne tôt ou tard la participation à la production de biens et de services.

Cependant pour la plupart des femmes, le cumul des obligations professionnelles et des tâches ménagères et éducatives, exclut toute possibilité de participation active à la vie sociale et politique, c'est pourquoi il faut encourager la rationalisation et la mécanisation des tâches ménagères et le

développement d'institutions destinées à accueillir les enfants dans les meilleures conditions, de façon à libérer les femmes qui travaillent.

Ainsi l'évolution des rôles et des images qui s'y rapportent sera favorisée par une évolution institutionnelle.

Certes, les facteurs économiques, sociaux, politiques et culturels conditionnent étroitement le rôle des femmes et l'image qui prévaut dans la psychologie individuelle et collective.

Cependant, pour introduire dans l'évolution un élément volontariste, il s'agit de présenter aux femmes des arguments pour les convaincre du bien fondé et de la nécessité de leur présence à la vie politique, d'autre part il faut rechercher des mesures pour les encourager à s'informer, et pour leur permettre de s'intégrer dans les rouages de l'organisation politique à tous les niveaux et, si possible, au niveau des pouvoirs de décision.

Il est évident que tous les problèmes de l'organisation de la cité concernent les femmes : certains même les affectent plus sensiblement dans la mesure où en tant que mères, elle se préoccupent de l'éducation et de l'avenir de leurs enfants et en tant que responsables de la gestion du budget familial elles se heurtent aux hausses de prix et aux problèmes de la distribution.

C'est par le biais de ces problèmes qui concernent leurs proches qu'on peut les amener à s'intégrer dans la gestion des affaires de la cité, et leur faire comprendre que la solution de leur difficultés ne dépend pas seulement d'une bonne volonté, mais requière des solutions d'ensemble qui doivent être élaborées avec la collaboration des pouvoirs organisés, Commune, Province ou Etat.

Le champ de préoccupation des femmes doit cependant s'élargir au-delà des aspects propres à leur vie familiale ou professionnelle pour s'étendre à la société tout entière et c'est en fonction de leur compétence qu'elles doivent orienter leurs efforts.

Parmi les mesures visant à améliorer les connaissances de la vie politique, on a retenu l'importance d'une formation civique dispensée à l'école, non seulement par le truchement d'exposés théoriques, mais surtout par la forme d'un apprentissage de l'action en équipe (jeux, dès l'école froebélienne) et des règles de la démocratie (gestion de certains domaines de l'organisation scolaire). Plusieurs participantes ont souligné l'importance d'une éducation mixte pour modeler tant chez les filles que chez les garçons une nouvelle image de leurs rôles respectifs et pour favoriser leur préparation à une collaboration fructueuse dans l'organisation de la famille et de la société.

Les organisations de jeunesse peuvent renforcer le rôle de l'école à ces différents égards.

Mais l'action éducative ne porte ses effets qu'à long terme ; dès à présent les associations féminines peuvent jouer un rôle en matière d'information, en situant les problèmes qu'elles abordent et les options proposées par leurs assemblées et commissions d'études dans leur contexte politique, en discutant les programmes des partis politiques.

Une intervenante a insisté aussi sur la portée des contacts personnels pour amener les femmes à modifier leur attitude à l'égard de la vie politique, les grandes réunions traditionnellement organisées par les associations féminines éveillant quelques réticences en raison de l'aspect « d'endoctrinement » qu'elles revêtent aux yeux de certaines.

Les émissions de TV jouent un rôle important non seulement parce qu'elles offrent une information plus accessible que celle qui est dispensée par la presse, mais en raison de la participation des femmes à cette forme de loisir familial qui ne leur est pas contesté, comme l'a été pendant longtemps la lecture des journaux.

Les mesures suggérées pour inciter les femmes à dépasser la phase informative visaient à la fois à modifier les attitudes des femmes elles-mêmes et à apporter certains changements dans l'organisation des institutions sociales et politiques.

Aux femmes il était demandé de faire preuve de compétence et de continuité, d'accepter de manifester leurs opinions et propositions en dépit des possibilités de critique, de chercher à conquérir la popularité et même de faire preuve d'ambition personnelle, de s'adapter en quelque sorte aux règles de la vie politique.

D'ailleurs l'évolution même du fonctionnement de l'appareil politique facilite la démarche des femmes, car dans de nombreux aspects le côté idéologique est supplanté par le côté technique.

Il faut aussi souhaiter que les femmes soutiennent avec plus de chaleur les autres femmes tant pour aider celles qui doivent encore se faire connaître pour accéder à certains postes, que pour diffuser les réalisations des femmes déjà en place ou ayant, à la faveur de l'exercice d'un mandat, favorisé l'amélioration de la condition féminine.

Les formes de l'action politique avaient été définies dans l'introduction dans une optique très large, fondée sur des considérations propres à la science politique :

1. Exercice du droit de vote.
2. Exercice de mandats politiques (au niveau communal, provincial, national).
3. Exercice de fonctions dans les commissions nationales et conseils consultatifs.
4. Action au sein des partis politiques.
5. Action dans les groupes de pression.
6. Action dans les associations féminines.
7. Action dans les « associations communautaires ».
8. Action par le truchement des « mass-media ».

Le vote étant obligatoire en Belgique, on ne peut que souhaiter que ce droit soit exercé sur base d'une information étendue et continue. Les participantes furent invitées à se prononcer sur l'opportunité d'encourager les femmes à s'engager dans ces différentes formes d'action ou de les orienter, pour des raisons d'efficacité, vers certaines d'entre elles, par priorité.

Il fut souligné que l'accès des femmes à toutes les formes d'action était souhaitable.

Si l'exercice d'un mandat politique reste un moyen privilégié à l'égard de la décision politique, il fut constaté que l'accès aux mandats communaux semblait plus facile dans la situation actuelle.

La participation aux associations sociales et culturelles locales (parents, locataires) ou nationales (Ligue des jeunes foyers) fut jugée excellente

pour la préparation des femmes aux responsabilités et pour les habituer à la confrontation avec des collaborateurs masculins.

La participation aux activités des associations féminines fut aussi approuvée tant pour le rôle formatif qu'elle peut assurer qu'en raison de la nécessité qui subsiste de défendre certains intérêts féminins. On a envisagé cependant d'accroître la portée de cette dernière mission en développant les procédures par lesquelles les associations féminines portent leurs options à la connaissance des politiciens, du gouvernement et de l'opinion publique et en défendent la réalisation.

Quant à l'action dans les partis politiques, elle s'avère utile pour orienter les femmes vers les mandats politiques.

L'examen des procédures à introduire pour faciliter l'accès des femmes aux postes politiques, déboucha sur une discussion relative à une proposition présentée à un récent séminaire de l'ONU et visant à introduire l'obligation de réserver un certain nombre de mandats politiques à des femmes*.

Cette disposition permettrait aux femmes de ne pas devoir subir les obstacles liés aux polls organisés par les partis et ceux qui résultent des élections. Elle devrait être transitoire.

On invoqua le caractère antidémocratique de cette disposition qui risquait en outre de ne pas encourager les femmes à se préparer à satisfaire aux exigences de l'élection et à attribuer aux mandats ainsi obtenus, une certaine déconsidération. On souhaita que les femmes accèdent aux mandats politiques sans « concessions » particulières.

On fit remarquer que les mandats politiques nationaux ne sont convoités qu'au sein d'un groupe relativement limité de la population masculine car l'exercice d'un mandat est lourd en charges et impose l'abandon de certaines autres activités.

Fanny Fuks.

(*) Une proposition de cette nature a été introduite dans les statuts du PSC après la dernière guerre. On envisage actuellement de la supprimer.

